CREG

Communiqué de presse

21 avril 2023

La baisse des tarifs de transport de gaz naturel de 10 % accordée en juillet 2022 est maintenue pour la période tarifaire 2024-2027

Le comité de direction de la CREG a approuvé le 6 avril 2023 la proposition tarifaire amendée de Fluxys Belgium pour les tarifs de transport de gaz naturel portant sur la période régulatoire 2024-2027. Cette approbation clôture un processus qui a commencé fin décembre 2021 avec un accord sur la procédure établissant d'abord la méthodologie tarifaire. Ce processus comprenait également plusieurs consultations publiques qui ont permis de récolter les réactions du marché.

Les tarifs ont donc été établis sur la base d'une nouvelle méthodologie tarifaire qui vise à améliorer les prestations des gestionnaires de réseaux, à contribuer à améliorer la sécurité d'approvisionnement et à réduire l'emprunte carbone des activités. La régulation entend ainsi offrir un juste équilibre entre la qualité des services prestés, d'une part, et les tarifs payés par les utilisateurs du réseau et les clients finals, d'autre part.

Tout comme pour la période tarifaire actuelle, les tarifs ont été calculés suivant la méthode utilisant la capacité et la distance comme facteurs de coût.

La CREG a mis tout en œuvre pour apporter très tôt de la transparence et de la clarté tarifaire au marché.

Le maintien de la baisse tarifaire de 10% accordée depuis juillet 2022 prolonge son effet positif sur la facture des particuliers, des PME et des grandes entreprises pour la période 2024-2027. Cette évolution favorable des tarifs de transport résulte e.a. des efforts soutenus de Fluxys Belgium en matière de contrôle des coûts dans le contexte actuel spécifique et d'une restitution importante des comptes de régularisation au bénéfice des tarifs. Concernant cette dernière, au total, plus de 550 millions € seront restitués sur la période tarifaire 2024-2027 aux utilisateurs du réseau, donc une augmentation de 250 millions € par rapport à la période actuelle 2020-2023.

Contact avec la presse

CREG
press@creg.be

A propos de la CREG
La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa missionde conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence etla concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.
www.creg.be